

**RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION
chargée d'examiner**

**l'Exposé de motifs et projet de budgets des charges et revenus de fonctionnement de
l'Etat de Vaud pour l'année 2020 ainsi que d'investissement pour l'année 2020**

1. PREAMBULE

La minorité de la Commission est composée de M. Hadrien Buclin, auteur du présent rapport.

2. POSITION DE LA MINORITÉ

La minorité invite à refuser le budget 2020 tel que présenté par le Conseil d'Etat et propose en conséquence des amendements à celui-ci. Le projet du Conseil d'Etat prévoit en effet de nouveaux allègements fiscaux en faveur des grandes entreprises sous la forme de déductions sur le bénéfice imposable. Ces allègements, en réduisant les recettes fiscales du canton et des communes, entravent aussi bien le développement des prestations à la population que la mise en œuvre d'une politique écologique conséquente.

Si l'année 2019 a coïncidé avec une baisse importante du taux d'imposition des entreprises – de 21,3% à 13,8% – le Conseil d'Etat propose dans le cadre du budget 2020 de mettre en œuvre de nouvelles déductions sur le bénéfice, qui permettront aux grandes entreprises de voir leur taxation encore réduite par rapport au taux de 13,8%. Les déductions au titre des brevets ainsi que de la recherche et développement permettront en effet aux entreprises de déduire, dès 2020, jusqu'à 50% du bénéfice imposable sur la part cantonale et communale de l'impôt. Alors que l'impôt sur le bénéfice avait rapporté 663 mios aux comptes 2016, il n'est plus budgété qu'à 366 mios pour 2020, soit une baisse d'environ 300 mios, malgré la croissance dynamique qui a caractérisé l'économie du canton ces dernières années.

Ces allègements fiscaux en faveur des contribuables les plus aisés privent l'Etat et les communes de ressources et imposent donc la rigueur budgétaire ; comme l'écrit le Conseil d'Etat dans l'exposé des motifs et projets de budgets : « *une parfaite maîtrise des charges devra prévaloir pendant cette législature* » (p. 24).

Pourtant, la mobilisation, parmi d'autres, de milliers d'éducatrices et d'éducateurs de l'accueil pré- et parascolaire et de personnes solidaires à la fin de l'année 2018 témoigne du mécontentement face à la rigueur budgétaire qui frappe d'ores et déjà le service public¹. Il en va de même, en cette fin d'année 2019, de la mobilisation des employé.e.s des EMS, des soins à domicile et des hôpitaux régionaux². En outre, de nombreux services de l'Etat voient leur mission et leur charge de travail augmenter, sans que des moyens pérennes correspondants leur soient attribués. C'est le cas par exemple du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (voir l'amendement proposé ci-dessous).

La minorité de la Commission des finances considère par ailleurs que les efforts proposés par le Conseil d'Etat en matière écologique ne sont pas à la hauteur de l'urgence climatique. Le budget 2020 prévoit une augmentation de 9,4 mios pour « mettre en œuvre une politique environnementale cohérente »³, une augmentation minimale proportionnellement à un budget de plus de 10 mrd.

¹ *Rtsinfo.ch*, « Nouvelle grève annoncée dans le parascolaire vaudois », 23 novembre 2018.

² *Syndicat des services publics – Vaud*, « Mobilisation le 5 novembre et préavis de grève le 5 décembre dans la santé », communiqué du 8 octobre 2019.

³ Voir p. 9 de l'exposé des motifs et projets de budgets.

Le développement des transports publics, en particulier dans des régions moins urbanisées que l'arc lémanique, comme la Broye ou le Gros-de-Vaud, demeure très insuffisant. De plus, le prix des billets et abonnements élevé ne favorise pas une réduction rapide du trafic individuel motorisé. L'augmentation des véhicules individuels motorisés dans le canton en témoigne : le nombre de véhicules en circulation a ainsi passé d'environ 450'000 en 2004 à plus de 550'000 en 2018⁴.

En matière énergétique, la minorité critique aussi le fait que le Fonds pour l'énergie, financé par une taxe sur l'électricité, est insuffisant pour favoriser une transition rapide vers les énergies renouvelables. Une partie du Fonds est de plus utilisée pour le financement du budget de fonctionnement de la Direction de l'énergie. Financer un service de l'Etat par une taxe – qui, au demeurant, ne tient compte qu'à la marge de la capacité contributive – est une pratique pour le moins contestable.

Compte tenu de ce qui précède, la minorité propose les amendements suivants, déjà déposés en Commission des finances :

Projet de loi modifiant la Loi sur les impôts directs cantonaux

Amendement à l'art. 42 Déduction pour contribuable modeste

alinéa 1 : augmentation de la déduction à **16'800 fr. / 16'899 fr.** (au lieu de 15'800 fr. / 15'899 fr.).

Cet amendement vise une meilleure compensation de la fiscalisation des subsides-maladie prévue par la mise en œuvre de l'initiative des jeunes PLR relative à l'augmentation de la déduction pour primes d'assurances.

- Amendement à l'art. 94 b Brevets et droit comparable : imposition

alinéa 1 : réduction de **10%** (au lieu de 60%).

- La minorité invite le Grand Conseil à refuser l'article 95a prévoyant de nouvelles déductions de l'impôt sur le bénéfice au titre des dépenses de recherche et de développement.

- Amendement à l'art. 95b Limitation de la réduction fiscale

alinéa 1 : les abattements totaux ne doivent pas dépasser **10%** du bénéfice imposable (au lieu de 50%).

Projet de budget de fonctionnement 2020

Département du territoire et de l'environnement (DTE)

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH / SG - 001)

+ **240 000 fr. (3010)** : 2 équivalents plein temps (EPT) supplémentaires ; le BEFH voit ses missions croître sans que des moyens pérennes lui soient attribués ; mentionnons entre autres l'adoption de la loi vaudoise d'organisation de la prévention et de la lutte contre la violence domestique (LOVD), l'introduction dès février 2020 des contrôles de l'égalité dans les marchés publics et les subventions, la modification de la loi fédérale sur l'égalité entre les femmes et les hommes (LEg) visant à améliorer

⁴ Voir p. 32 de l'exposé des motifs et projets de budgets.

l'égalité salariale, l'étude de faisabilité de l'analyse budgétaire sensible au genre et la prévention du harcèlement sexuel auprès des apprenti.e.s.

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)

Service des affaires culturelles (SERAC – 017)

+ **150 000 fr. (3511.3)** : augmentation du Fonds cantonal des arts de la scène ; le Fonds cantonal des arts de la scène finance notamment les salaires au sein des compagnies de théâtre, danse, etc., secteur caractérisé par une forte précarité ; adaptation aussi à la professionnalisation croissante du secteur (création d'un master dans les hautes écoles de théâtre, danse).

+ **1,5 mio (3636.1)** : augmentation du budget de la Fondation pour l'enseignement de la musique, selon résolution du Grand Conseil de septembre 2019.

Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)

Système de santé (064)

+ **4 mios (3634)** pour le CHUV : EPT supplémentaires pour personnel soignant et administratif pour réduire les sous-dotations en personnel⁵

+ **4 mios (3636)** pour les hôpitaux régionaux : EPT supplémentaires pour personnel soignant et administratif pour réduire les sous-dotations en personnel

Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)

Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR – 046)

+ **40 mios (3635)** : subvention à l'abonnement de transport public régional pour les écoliers dès 6 ans et les jeunes en formation jusqu'à 25 ans habitant dans le canton

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Direction générale de la fiscalité (DGF – 052)

+ **20 mios (4001)** de revenu aux impôts sur la fortune

+ **30 mios (4024)** de revenu aux impôts sur les successions et donation

+ **30 mios (4022)** de revenu aux impôts sur les gains en capital

⁵ De nombreux témoignages documentent les conséquences de la sous-dotation en personnel dans les hôpitaux, voir notamment : *24 Heures*, « Des soignants sous pression et épuisés », 3 novembre 2016 ; *24 Heures*, « "C'est pour les patients que j'arrête ce métier" », 10 janvier 2019 ; *Rtsinfo.ch*, « Stressées, sous-estimées, épuisées, les infirmières romandes crient leur mal-être », 1^{er} décembre 2016.

Réévaluation à la hausse des recettes fiscales de l'impôt sur la fortune, sur les successions et les gains en capital sur la base des comptes 2018 ; à noter que cette réévaluation demeure prudente puisque les montants réévalués sont inférieurs à ceux des comptes 2018.

Projet de budget d'investissement

Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)

Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR)

+ **10 mios** : subvention cantonale aux projets communaux d'investissement pour le développement de la mobilité douce

Autres modifications législatives prévues par l'exposé des motifs et projets de budgets 2020

La minorité invite à refuser le projet de loi modifiant la loi sur l'action sociale vaudoise (LASV). Cette modification prévoit en effet une surveillance disproportionnée et excessivement intrusive des bénéficiaires du revenu d'insertion.

3. CONCLUSION

En conclusion, la minorité appelle à soutenir les amendements proposés ci-dessus. Si ces derniers sont rejetés par le Grand Conseil, la minorité refusera le budget.

Lausanne, le 13 novembre 2018

Le rapporteur :
(Signé) Hadrien Buclin